

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012 (CONVOCATION DU 12 SEPTEMBRE 2012)

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, PIERRETON, ROGEAUX

Mesdames CHAPPUIS, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Catherine DEBAISIEUX

Madame Samya FKAIR donne pouvoir à Madame Anne LAUZE.

Madame Murielle ORTOLLAND donne pouvoir à Madame Chantal JEAN.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

Madame Agnès SIMON donne pouvoir à Monsieur Didier FANTIN.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Marie-Noëlle FAURIE

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 23 juillet 2012, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. RAPPORT D'ACTIVITES 2011 - CHAMBERY METROPOLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2011 de Chambéry métropole.

Elle informe l'assemblée de la contraction de plus en plus importante du budget de fonctionnement. Les dépenses liées aux charges de personnel ne connaissent pas d'évolution notable. Il n'y aura pas de création de poste à part ceux bénéficiant d'un financement. Un seul emploi de chargé de mission d'une durée d'un an a été créé en 2012 pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde des Communes de l'Agglomération.

Le plan pluriannuel d'investissement a été adopté et planifie les investissements jusqu'à la fin du mandat. Il prévoit : le financement des projets déjà engagés et des opérations largement financées par ailleurs ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU). Des opérations sont de fait différées.

Le plan de déplacements urbains est une compétence essentielle de la fin de ce mandat. Plusieurs projets sont issus du PDU tels que le pôle d'échange multimodal et la reconquête de l'axe de la Leysse.

Des études ont également été menées portant sur la nouvelle piscine d'Agglomération, dont le choix d'implantation vient d'être récemment retenu sur le site de la piscine du Stade.

Autre nouveauté : un débat d'orientation sur les ressources a également été institué avant le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Didier FANTIN présente le travail réalisé dans le domaine des transports. Le réseau Stac a enregistré une augmentation de 10 % des voyages en bus. Pour 2012, le nombre de ces déplacements est estimé à 12 millions. Parallèlement, une stagnation de la voiture a été constatée. L'utilisateur paie en moyenne 20 % du coût du trajet évalué à 1,50 €. Le reste est financé par les entreprises (versement transports). Le coût facturé en moyenne à l'utilisateur s'élève à 0,30 €.

La ligne 3 (La Motte-Servolex-Challes les Eaux) est passée en haut niveau de service en 2011 (BHNS).

Ceci a été le cas des lignes 1 et 2 en 2012. Le haut niveau de service est prévu en 2013 et 2014 pour la ligne 7 avec aussi la réalisation du parking relais de la Trousse.

40 kms de pistes cyclables supplémentaires ont été réalisées entre 2003 et 2010 portant le nombre total à plus de 80 kms, l'objectif final étant maintenant porté à 120 kms.

Monsieur Bruno GACHET présente la partie du rapport portant sur les déchets. La quantité de déchets ordures ménagères et verre récoltée est en stagnation contrairement au tri sélectif qui a augmenté de 10 %. Parallèlement, le taux de refus a également progressé.

Les arbitrages pour le financement des demandes de conteneurs semi-enterrés est de plus en plus difficile.

Une politique de réduction des déchets à la source est menée : stop pub boîtes aux lettres, déchets verts (broyeurs mis à disposition des habitants)...

Le seuil de la redevance spéciale a été baissé et le nombre des assujettis a augmenté.

III. RAPPORT D'ACTIVITES 2011 - SICSAL

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2011 du SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leysse).

Le portage de repas a été instauré en avril 2011 avec l'ADMR. Le démarrage est lent. Depuis, le service stagne. Pour faire découvrir le service au plus grand nombre, il a été proposé d'organiser un repas dégustation à destination des usagers du service et des usagers potentiels.

La passerelle sur la Leysse a été inaugurée récemment entre Saint Jean d'Arvey et Thoiry, après la réalisation en 2011 de la passerelle sur la Doria entre Saint Jean d'Arvey et Saint Alban Leysse ;

Dans le domaine de la compétence enfance-jeunesse, l'animation enfance fonctionne bien. L'animation jeunesse est en difficulté. Plusieurs départs successifs d'encadrants n'ont pas été remplacés. Une nouvelle responsable du service a été recrutée. A partir d'un diagnostic, une nouvelle politique jeunesse devrait être proposée.

Le relais assistantes maternelles (RAM) fonctionne très bien. Le temps de travail d'une animatrice a été augmenté d'1/3 de temps complet.

L'école intercommunale de musique connaît un déficit pour la seconde année consécutive amputant le fonds associatif. Le nombre d'élèves a diminué. La participation du Sicsal étant calculée en fonction du nombre d'élèves, celle-ci a automatiquement baissé. Il a été proposé de modifier les règles de calcul de cette participation pour qu'elle ne soit plus fonction du nombre d'élèves mais forfaitaire.

Un travail a été mené pour la rédaction d'un bulletin intercommunal.

IV. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS LIES AU SPECTACLE « MA BONNE ÉTOILE A PERDU LE NORD » A DESTINATION DES SENIORS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait qui avait été exprimé par le CCAS de La Ravoire de développer la collaboration et la communication entre les CCAS et les Communes en matière d'animations ouvertes à tous (spectacles, sorties...).

Cette collaboration est déjà mise en place d'une part par Saint-Alban-Leysse pour 5 à 6 séances annuelles de cinéma à Challes les Eaux à destination des seniors.

D'autre part, un spectacle a déjà été organisé en 2011 et a réuni 15 seniors de la Commune de Barby.

Un spectacle, « Ma bonne étoile a perdu le Nord », à destination des aînés, est de nouveau organisé à l'espace culturel Jean Blanc le 19 octobre 2012. Le prix de l'entrée a été fixé à 20 euros.

Le CCAS de la Ravoire a proposé à différentes Communes de l'Agglomération susceptibles d'être intéressées de participer au financement de l'action : la place serait facturée aux spectateurs 12 euros et la Commune d'origine prendrait en charge les 8 euros restants.

Le CCAS de Saint-Alban-Leysse et la Commune de Bassens ont donné leur accord.

Le CCAS de Saint-Alban-Leysse organise un ramassage en car pour se rendre au spectacle et propose de mutualiser le coût de ce transport entre Saint-Alban-Leysse, Bassens et Barby.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de la prise en charge par la Commune de 8 € par spectateur résidant sur Barby ainsi que le coût du transport au prorata du nombre de passagers habitant sur la Commune. Les 8 € correspondant au prix de la place de spectacle seraient refacturés directement par le CCAS de La Ravoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de prendre en charge 8 euros par billet vendu aux aînés de la Commune pour le spectacle organisé à La Ravoire le 19 octobre 2012,
- DECIDE de prendre en charge le prix du transport correspondant au prorata du nombre de passagers habitant sur la Commune.

V. BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la possibilité pour les Communes de moins de 15 000 habitants d'obtenir une subvention de l'Assemblée des Pays de Savoie pour l'acquisition de documents à destination de la bibliothèque.

Cette acquisition peut concerner tous types de documents tels que livres, périodiques, documents annexes, documents multimédia.

Cette subvention peut être accordée tous les 5 ans aux bibliothèques qui en font la demande. Son montant est fixé forfaitairement à 2 000 euros

Monsieur Christophe PIERRETON propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide de l'Assemblée des Pays de Savoie pour l'acquisition de documents pour sa bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible de l'Assemblée des Pays de Savoie pour l'acquisition de documents pour sa bibliothèque.
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

VI. RENOVATION DU SOL DE L'ETAGE DE LA MAIRIE – JARDIN DU SOUVENIR : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée deux programmes de travaux :

- le projet de réfection du sol des circulations de l'étage de la mairie. Le sol actuellement habillé par de la moquette sera recouvert de carrelage. Le coût de ces travaux s'élève à 7 355,84 euros HT,
- le projet de mise aux normes du jardin du souvenir du cimetière de la Commune dans le cadre de la dispersion des cendres des personnes décédées. Il s'agit d'implanter un espace cinéraire comprenant un système d'écoulement des cendres et une colonne du souvenir avec des plaques signalétiques. Le coût de cette opération est évalué à 13 264 euros HT.

Monsieur Didier FANTIN propose d'approuver le projet présenté et d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du FDEC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les deux programmes de travaux concernant la réfection du sol des circulations de l'étage de la mairie et la mise aux normes du jardin du souvenir du cimetière de la Commune.

-

- APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant respectif HT de 7 355,84 euros et 13 264 euros.
- CHARGE le Maire de déposer deux demandes de subvention au titre du FDEC.
- DEMANDE au Conseil Général la subvention la plus élevée possible dans le cadre du FDEC.
- SOLLICITE auprès du Conseil Général l'autorisation de débiter les travaux dès réception du dossier complet.
- AUTORISE Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 21 septembre 2012

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON